

JURIDICTIONS

SAISON 2022-2023

RELEVE DES SANCTIONS

N°24 DU 30 03 2023

Commission : Discipline
Date : 30 mars 2023

Le présent document hebdomadaire est publié à la suite d'une décision du Comité de direction du District de Football de la Charente. Il donne à titre d'information la liste des sanctions prononcées par la commission de discipline. Il ne se substitue pas aux procès-verbaux de cette dernière, qui seuls ont une valeur officielle.

Niveau Compétition	Date	Nom du club	Sanction	Référence sanction	Qualité	Date d'effet	Amende financière
D1	26 03 23	MERPINS AS	4 matches de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	27 03 23	37€
D1	26 03 23	CHAMPNIERS ES	3 matches de suspension	Art. 5 du Barème Disciplinaire	Educateur	03 04 23	37€
D3	25 03 23	ROULLET FC	5 matches de suspension	Art. 6 du Barème Disciplinaire	Joueur	27 03 23	50€
D3	25 03 23	ROUILLAC FC	6 matches de suspension dont 3 avec sursis	Art. 11 du Barème Disciplinaire	Joueur	27 03 23	37€
D3	25 03 23	ST MEME CA	6 matches de suspension dont 3 avec sursis	Art. 13.1 du Barème Disciplinaire	Joueur	03 04 23	37€
D3	26 03 23	BRIE AS	4 matches de suspension	Art. 3 du Barème Disciplinaire	Joueur	27 03 23	37€



JURIDICTIONS

SAISON 2022-2023 RELEVE DES SANCTIONS N°24 DU 30 03 2023

D3	26 03 23	ST ANGEAU CS	3 matches de suspension	Art. 5 du Barème Disciplinaire	Dirigeant	27 03 23	37€
D3	26 03 23	CHASSENEUIL US	3 matches de suspension	Art. 5 du Barème Disciplinaire	Dirigeant	27 03 23	37€
D3	26 03 23	ST HILAIRE DE B. FC	1 match de suspension	Art. 1.2 du Barème Disciplinaire	Joueur	27 03 23	37€
D3	19 03 23	VINDELLE ASFC	12 matches de suspension dont 3 avec sursis	Art. 6 du Barème Disciplinaire	Dirigeant	27 03 23	80€
D4	25 03 23	CHAZELLES AS	2 matches de suspension	Art. 4 du Barème Disciplinaire	Dirigeant	27 03 23	37€

Règlement Disciplinaire et le Barème Disciplinaire en vigueur pour plus de précisions sur les références des sanctions, cliquer sur le <u>lien</u>

Le Président : Pierre LARROUY Le Secrétaire : Marcel BUISSON